



Présentation brève et synthétique du budget primitif 2023 de la commune

CONTEXTE

- Démographique :

La Commune de Teulat compte 496 habitants au 1^{er} janvier 2023 selon l'INSEE. La population était plutôt constante d'une année sur l'autre (ou en très net déclin) mais, avec la construction en phase d'achèvement des deux nouveaux lotissements (23 lots aux Hauts de Cocagne et 9 à Terre de Pastel), l'approbation du Plan Local d'Urbanisme en 2017 et la proximité de l'agglomération Toulousaine qui ne cesse de grandir, la commune devrait s'enrichir d'une centaine de nouveaux habitants d'ici 2030. Cette hausse rapide de la population sera prise en compte ultérieurement par l'INSEE ce qui créera un décalage entre les dépenses que cela occasionne pour la commune et l'augmentation des dotations de l'Etat qui est en partie indexée sur le nombre d'habitants).

Teulat demeure une Commune rurale avec 80% de son territoire couvert par des terres agricoles. Elle est la plus grande des communes rurales de la Communauté de Communes Tarn-Agout (CCTA) dont elle est membre.

Malgré le côté rural, Teulat en collaboration avec la Communauté de Communes propose une offre de service lié à la petite enfance avec une micro-crèche (une grosse dizaine de places), une école (3 classes, 66 enfants à ce jour mais avec une forte augmentation des effectifs en cours) et un ALSH pour les mercredis.

- Financier :

L'analyse du compte administratif 2022 fait apparaître un résultat à affecter de 393 116.58€ Ce résultat sera réparti comme suit :

- 36 352.16€ en recette d'investissement
- 248 237.22€ en recette de fonctionnement

La Commune dégage de l'excédent de fonctionnement, même supérieur à celui de l'année passée. Cependant, comme le révèle les comptes administratifs des années précédentes les dépenses, même si elles sont maîtrisées augmentent toujours plus que les recettes.

Pour cette année 2023, la commune devra faire face à une augmentation importante des dépenses liées à l'énergie (factures d'électricité de +42% l'année dernière et + 15 à 30% selon les sites pour cette année – marché groupé d'achat d'électricité passé via le SDET) et des dépenses de personnel (première année complète d'embauche de la cheffe de cuisine). La forte augmentation du nombre d'enfants à l'école (52 enfants l'année scolaire dernière, 66 cette année, 75 l'année prochaine) augmente également les frais liés aux fournitures scolaires, aux activités de l'école, à la confection des repas et au temps de travail des agents).

Toutefois, le départ en congé maternité de la secrétaire de mairie dont le salaire sera remboursé par l'assurance et qui ne sera que partiellement remplacée, la réévaluation des bases d'imposition (pour le calcul des taxes foncières) indiquée par l'Etat, l'augmentation des frais liés à la scolarité (cantine, garderie) et surtout la perception de la taxe d'aménagement des habitants des nouveaux lotissements permettront de compenser ces hausses.

Les principaux investissements concerneront les frais d'études et d'architectes et le début des travaux d'agrandissement de l'école. Les travaux devant commencer à la rentrée 2023, l'essentiel des travaux sera payé en 2024. Les élus ont donc décidé de profiter de l'occasion pour investir un montant conséquent dans la reprise de voiries détériorées en 2023 pour marquer une pause en 2024. Un montant important sera également investi pour une grande étude de faisabilité et de pré-programmation urbaine concernant la « maison du parc » route de la Garde achetée via l'Etablissement Public Foncier en 2021). Enfin, un bureau d'étude devrait être engagé pour accompagner la mairie dans une modification simplifiée de son PLU.

Dans l'attente de connaître le montant définitif des travaux d'agrandissement de l'école et de négocier un ou plusieurs emprunts avec les banques à l'automne, un emprunt de 350 000€ est indiqué au budget primitif 2023. Celui-ci ne sera pas forcément réalisé dans sa totalité. Le montant total des travaux de l'agrandissement de l'école est indiqué en dépenses d'investissement, quand bien même l'essentiel ne sera payé que l'année prochaine (obligation réglementaire).

- Politique :

L'année 2023 est, plus que les années passées, celle de la lutte contre le projet d'autoroute A69. Elle marque également le mi-mandat (2020-2026).

Les élus ne souhaitent augmenter cette année ni les impôts ni les tarifs municipaux (cantine, garderie...).

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement étant supérieures aux dépenses, il est permis un virement de 234 919.22€ de la section de fonctionnement à la section investissement.

Le détail des dépenses par chapitre est le suivant :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 148 500€
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 200 500€
- Chapitre 014 – Atténuation des produits : 10 000€
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion : 35 100€
- Chapitre 66 – Charges financières : 1000€
- Chapitre 042 – Opérations d'ordres entre sections : 84€

Total hors virement à la section d'investissement : 403 184€

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le détail des recettes par chapitre est le suivant :

- Chapitre 13 – atténuations de charges : 15 300€
- Chapitre 70 – Produits des services, domaines, ventes : 72 200€
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 9000€
- Chapitre 731 – fiscalité locale : 231 444€
- Chapitre 74 – Dotations et participations : 57 922€
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 4000€

Total : 638 103.22€ (dont 248 237.22€ de résultat de fonctionnement reporté)

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Toujours dans une volonté politique d'améliorer le quotidien des habitants de la Commune, les élus ont inscrits au BP 2020 les opérations suivantes :

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 50 000€ (étude de la maison du Parc, modification simplifiée du PLU)
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 30 000€ (achat d'un terrain pour créer un cheminement piéton, plantation d'une haie, achat d'un ordinateur pour le secrétariat, achats divers...)
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 562 755.38€ (dont 380 000€ provisionnés pour les travaux de l'école, 55 000€ pour la réfection de la route du Nadalou et du château d'eau, travaux divers...)

Les autres dépenses d'investissements sont :

- Chapitre 16 – Remboursement du capital d'emprunt : 45 000€
- Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées (SDET) : 5000€

Total : 692 755.38€ (une grande partie ne sera pas dépensée et reportée sur l'année 2024, notamment les travaux de l'école).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement sont généralement toujours inférieures aux opérations décidées par le Conseil. Ainsi, la section trouve son équilibre grâce au chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement : 234 929.22€).

La mairie a demandé plusieurs subventions importantes pour les travaux de l'école, notamment à l'Etat et au Département. Si elles sont accordées, une avance devrait pouvoir être perçue en fin d'année 2023, qui ne figure pas dans le présent budget primitif, tout comme d'autres subventions en cours de demande auprès du Département et de la Communauté de Communes pour la réfection des voiries.

Les recettes attendues pour cette année 2023 sont :

- Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement : 36 352.16€
- Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves : 60 100€ (taxe d'aménagement et FCTVA)

- Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 11 300€
- Chapitre 16 - Emprunts : 350 000€ (travaux d'agrandissement de l'école)

Total : 692 755.38€.

L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Un des grands principes budgétaires est l'équilibre. Le budget de la Commune doit être équilibré en dépenses et en recettes.

- Dépenses de fonctionnement = Recettes de fonctionnement
 - 638 103.22€
- Dépenses d'investissement = Recettes d'investissement
 - 692 755.38€.

LE PERSONNEL MUNICIPAL AU 1ER JANVIER 2023 :

Effectifs :

- Filière administrative : 1 agent titulaire à temps complet (secrétariat)
- Filière technique : 3 agents titulaires à temps non complet (école), 1 agent titulaire à temps complet (service technique)

LES EMPRUNTS DE LA COLLECTIVITE AU 1^{er} JANVIER 2023 :

La Commune a un capital restant dû de 202 622.95€ (trois emprunts en cours).

Un nouvel emprunt est prévu pour financer les travaux d'agrandissement de l'école.

BUDGET ANNEXE :

La commune a un budget annexe dédié au service d'assainissement collectif. Un emprunt financier a été contracté pour réaliser les travaux de création des stations et des réseaux. Cet emprunt se remboursera sur les prochaines années en s'auto-finançant par les redevances payées par les habitants raccordés (redevance au moment du raccordement puis annuellement en fonction de la consommation d'eau).